MÉTÉO-ALGÉRIE ANNONCE LE PASSAGE D'UNE PERTURBATION

Un rafraîchissement prévu dès aujourd'hui

Météo-Algérie prévoit dès aujourd'hui un rafraîchissement sur les régions nord du pays où il fera en moyenne 27 degrés. Toutefois, des pics de température ne sont pas à exclure pour ces premiers jours du mois de septembre, selon l'Office national de la météorologie.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Une tendance au rafraîchissement est annoncée pour la première semaine du mois de septembre, selon l'Office national de la météorologie.

Un temps nuageux avec possibilité de pluies orageuses vers l'intérieur est prévu à l'ouest et au centre du pays pour la journée d'aujourd'hui. Ces conditions climatiques s'étendront progressivement vers les régions Est.

Cette perturbation, quoique jugée faible par Météo-Algérie, permettra un rafraîchissement des températures. Un adoucissement qui n'est pas fait pour déplaire aux jeûneurs après les chaleurs du mois d'août.

Les températures varieront entre 28 degrés sur les régions côtières, 32 degrés vers l'intérieur et 44 degrés à l'extrême sud du pays. Il fera 35 degrés à Guelma, 30 degrés à Annaba et 32 degrés à Tlemcen.

Pour les journées de jeudi, vendredi et samedi, un temps clair et peu nuageux avec des évolutions orageuses vers l'intérieur du pays est prévu.

Ce temps plus ou moins clément se poursuivra pour la journée du samedi après une légère hausse des températures le week-end.

Toutefois, explique M. Amber, chargé de la communication à l'Office national de la météorologie, l'été est toujours là jusqu'à la fin septembre.

Des pics de température peuvent ainsi être observés, selon notre interlocuteur qui évoquera les caractéristiques climatiques propres aux régions du Bassin méditerranéen.

L'année dernière, entre le 7 et le 10 septembre, un pic de 40 degrés a été enregistré sur les régions du nord du pays, notamment la capitale.

Durant la même période aussi, plusieurs milliers d'hectares de forêts ont été incendiés. En fait, l'année dernière, 30 % des incendies de l'été se sont produits au début du mois de septembre.

F.-Z. B.

Photo : Samir Sid.

L'été est toujours là, jusqu'à la fin septembre.

Le procureur de Bir-Mourad-Raïs répond au RCD

Dans sa livraison du 01.09.2009, le quotidien *Le Soir d'Algérie* reprit le contenu d'un communiqué publié sur le site Internet du parti du RCD, aux termes duquel le tribunal de Bir-Mourad-Raïs aurait refusé d'enregistrer deux plaintes déposées par le représentant de cette formation à l'encontre de messieurs : Ahmed Ouyahia, secrétaire général du parti RND et Abdelaziz Bouteflika, candidat à l'élection présidentielle du 9.4.2009.

En réponse, le parquet de la République près le tribunal de Bir-Mourad-Raïs précise ce qui suit :

• En effet, en date du 27 août 2009, deux plaintes furent déposées par le collectif des avocats du parti concerné, au nom de son secrétaire général, auprès des services du secrétariat du parquet de la République.

La première à l'encontre de M. Ahmed Ouyahia en sa qualité de secrétaire général du RND pour diffamation et la seconde contre M. Abdelaziz Bouteflika candidat à l'élection présidentielle du 09.04.2009 pour usage des biens publics à des fins personnelles.

• Conformément à la pratique usitée au niveau des parquets de la République et contrairement à ce qui fut allégué à travers le communiqué sus-cité, les deux plaintes y furent bel et bien enregistrées sous les références suivantes : 27692/SG/09 et 27694/SG/09 en date du 31.08.2009.

• Les plaintes en question sont présentement à l'étude à l'instar de l'ensemble du courrier réceptionné aux services du parquet à la date sus-indiquée.

• Les suites légales à elles réservées seront communiquées à leur auteur au moment opportun, selon les voies d'usage et conformément à la loi.

• Quant aux allégations de subordination, d'injonctions et de dépendance dont feraient l'objet les magistrats algériens, il y a lieu de répondre que la justice algérienne demeure fidèle aux règles et principes à elle dictés par la Constitution en l'occurrence : l'accessibilité à tous, la légalité et l'égalité pour tous.

Elle s'exprime par le respect exclusif du droit et des lois de la République.

Bir-Mourad-Raïs le 1.9.2009
Le procureur de la République
A. Bouderbali

ELLE SE TIENDRA AVANT LA MI-NOVEMBRE

Le menu qui attend la tripartite

La revalorisation du Salaire national minimum garanti (SNMG) n'est pas le seul point inscrit à l'ordre du jour de la prochaine tripartite. Selon des sources syndicales autorisées, les allocations familiales, le code du travail ou encore le crédit à la consommation et la gestion des mutuelles seront débattus lors de cette rencontre.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La prochaine réunion tripartite (gouvernement-UGTA-patronat) se tiendra au plus tard à la mi-novembre prochain, a-t-on indiqué de mêmes sources.

Et en attendant le jour «J», les différentes parties concernées par ce conclave — le quatorzième depuis l'instauration de cette formule de dialogue social — deront engager les premiers contacts pour arrêter définitivement un ordre du jour. C'est dans cette optique, croit-on savoir, que le Premier ministre s'entretiendra dans les prochains jours, et ce à titre informel, avec les différentes parties concernées, à savoir la Coordination patronale, signataire du pacte économique et social, et de la Centrale syndicale, dont le secrétaire général compte soumettre plusieurs propositions à débattre.

Il s'agit, entre autres, de la question des allocations familiales, du crédit à la consommation du code du travail, de la possibilité de reconsidérer la gestion des mutuelles et de l'obligation des firmes étrangères établies en Algérie d'autoriser l'exercice de la pratique syndicale.

Concernant la question des allocations familiales, l'UGTA serait pour «l'implication directe des entreprises dans le versement des allocations familiales et de la prime de scolarité au profit de leurs employés», d'autant que 40 % de ses primes sont versées par l'Etat pour le compte des travailleurs exerçant dans des entreprises étrangères.

Il est à signaler que de 2000 à 2008, l'Etat a consacré 170 milliards de dinars pour les allocations familiales et 5 milliards de dinars à la prime de scolarité.Concernant le crédit à la consommation, l'UGTA souhaite que cette formule soit reconduite, à «condition qu'elle permette la promotion de la production nationale». En d'autres termes, l'UGTA préconise la mise sur pied d'un partenariat banques-entreprises nationales (publiques et privées) pour relancer le crédit à la consommation. Enfin, la question de la gestion des mutuelles sera évoquée d'un point de vue relationnelle, c'est-à-dire de l'implication ou pas des représentants des travailleurs dans la gestion.

A. B.

Photo : Samir Sid.

Ahmed Ouyahia.

BOUIRA

Un incendie de forêt menace la cédraie de Tikjda

Un important incendie de forêt s'est déclaré ce lundi, peu avant le f'tour, au niveau du lieudit Tassift, à l'entrée sud de Tikjda. Les éléments de la Protection civile ont réussi, en tout début de soirée, à circonscrire les flammes.

Mais à la faveur de la chaleur caniculaire qui sévit actuellement dans la région, le feu a repris de plus belle, menaçant plusieurs dizaines d'hectares de pins d'Alep, ainsi que les cèdres millénaires de Tighzert qui avaient échappé à l'incendie dévastateur de 2001.

Aux environs de midi, lors de notre déplacement sur les lieux, nous avons trouvé à pied d'œuvre les équipes de la Protection civile et de la Direction des forêts, déployant tous leurs efforts pour éviter la propagation du feu vers la partie ouest, au-delà de la RN 33, dans le souci d'éviter une catastrophe écologique.

Y. Y.